

Une autre chose que je voudrais signaler c'est qu'il s'élève très souvent de graves contestations entre le gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni ainsi qu'avec les gouvernements d'autres pays du Commonwealth. Je pourrais citer, par exemple, la crise de Suez ou la situation qui s'est présentée l'an dernier à la conférence de l'OTAN, lorsque la Grande-Bretagne s'est opposée à notre démarche en vue de retirer des troupes d'Europe. Je pourrais citer d'autres cas où le gouvernement du pays n'était pas d'accord avec le gouvernement du Royaume-Uni ou avec les gouvernements d'autres pays du Commonwealth. Il importe donc, je pense, que ceux à qui on accorde le droit de vote aient pris un engagement envers le Canada en adoptant la citoyenneté canadienne.

Je suis également surpris des remarques faites par le député de Skeena et par le député de Regina-Lake Centre. Si je me souviens bien, ces deux députés s'étaient toujours vivement opposés à ce que des non-Canadiens aient une participation majoritaire dans des sociétés canadiennes. Je les ai maintes fois entendu déplorer que des sociétés canadiennes puissent être contrôlées par des gens qui ne sont pas citoyens canadiens. Ils n'ont pas cessé de réclamer qu'au moins 51 p. 100 des actions des sociétés appartiennent à des citoyens canadiens. Ils proposent cependant dans ce débat que nous continuions encore quelque temps à accepter de donner le droit de vote à des gens qui n'ont pas pris l'engagement de devenir citoyens du Canada, ce qui, à mon avis, est bien plus important. Je me demande comment ils pensent résoudre ce problème. Où est la logique dans des mesures de ce genre? Le député de Brandon-Souris a dit que nous devrions mettre l'accent sur le positif, et je suis de son avis. Je pense que ce qu'il y a de positif, c'est la citoyenneté canadienne, et qu'elle devrait être la norme régissant nos élections. Quand une personne devient citoyenne canadienne, elle s'engage d'abord envers le Canada qui se place alors pour elle au 1<sup>er</sup> rang.

● (5.20 p.m.)

**L'hon. M. Dinsdale:** Puis-je poser une question au député? Comment concilie-t-il sa définition étroite de nationalisme et de citoyenneté avec son acceptation du fédéralisme universel?

**M. Allmand:** Je préférerais de beaucoup que nous ayons un gouvernement mondial, mais d'ici là, je ne veux pas que, dans mon

[M. Allmand.]

pays, des non-citoyens votent et déterminent sa politique.

**M. Benjamin:** Ce n'est pas donner un très bon exemple.

**M. Allmand:** Le député prendrait-il la même attitude à l'égard de la propriété étrangère? On a dit, c'est peut-être lui et le député de Skeena, que ces gens ayant acquis des droits, nous devons les reconnaître. Adopterait-il la même attitude à l'égard des non-Canadiens qui sont propriétaires de compagnies canadiennes et qui dirigent nos syndicats nationaux? J'en doute. Où prend-il donc ses arguments pour appuyer l'attitude qu'il manifeste maintenant à la Chambre? Je le répète, j'appuierai tout d'abord l'amendement du député de Matane, parce que je le crois le plus logique. Il met de l'uniformité dans notre loi électorale. Mais s'il est rejeté, j'appuierai l'amendement proposé par le député de Vancouver-Quadra, qui me paraît beaucoup améliorer le texte actuel.

**M. Benjamin:** Vous vous en souviendrez, monsieur le président, hier soir j'ai proposé un amendement en faisant l'hypothèse que si le bill conservait le principe qui s'y trouve présentement, il aurait un effet rétroactif, ce qui ne conviendrait pas à notre loi électorale, ni d'ailleurs à tout autre genre de loi. Je ne répéterai pas mes remarques d'hier soir, et j'espère que les députés les liront pour ce qu'elles valent.

Puis-je mentionner que les observations du député de Notre-Dame-de-Grâce se rapportent difficilement à une loi électorale puisque les sociétés ne votent pas. Elles peuvent tenter d'acheter une élection en faisant de grosses contributions financières à un ou plusieurs partis politiques, mais elles ne remplissent pas de bulletins de vote. Ainsi, la position d'une personne à l'égard de la propriété étrangère comparativement à sa position à l'égard de l'admissibilité des immigrants ou des citoyens canadiens lors d'une élection fédérale est difficilement pertinente.

**M. Allmand:** Le député me permettrait-il une question? L'ai-je bien saisi? A-t-il dit que les personnes non naturalisées pouvaient fort bien voter aux élections canadiennes mais qu'elles ne pouvaient pas devenir actionnaires d'industries ou de sociétés canadiennes?

**M. Benjamin:** Je ne vois pas le rapport. J'essaie de vous dire que mon principe préféré est celui qu'a énoncé plus tôt le député de Skeena. Pourquoi nous inquiéter si ces gens viennent ou non du Commonwealth bri-